



SEJOURS PRINTEMPS / 4-14 ans

Préinscription du 12 au 21 janvier 2022
UNE FICHE PAR ENFANT (à remplir)

Rappel : le quotient familial est obligatoire pour toute inscription

Numéro SAF

Empty box for SAF number

Quotient familial SAF 2021/2022 obligatoire

Empty box for SAF quotient

Numéro Allocataire CAF (1) obligatoire

Empty box for CAF number

Form for personal details: NOM (responsable légal), Prénom, N° Rue, Apt, Code postal, Ville

Table with 6 columns: Nom et prénom de l'enfant, Sexe, Né(e) le (JJ/MM/AA), Ecole, Séjours demandés (Par ordre de préférence), PERIODE. Includes sub-rows for '1er choix', '2e choix', '3e choix' and a 'Préciser l'âge le jour du départ' field.

Form for number of children: COMBIEN D'ENFANT(S) AVEZ-VOUS INSCRIT(S) POUR CES VACANCES? and INDIQUEZ LE NOMBRE D'ENFANTS PAR TRANCHE D'AGE: 4-14 ANS, 15-17 ANS with corresponding prenom fields.

TÉLÉPHONES:

Parent 1
Mère Père

Parent 2
Mère Père

Tuteur/ric

Domicile
Travail
Portable

Dashed lines for contact information

Dashed lines for contact information

Je (nous), soussigné(s) (e-es), agissant en qualité de : Mère Père Tuteur/ric

- Atteste(ons) sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire l'enfant mentionné ci-dessus à participer sous ma (notre) responsabilité au(x) séjour(s) indiqué(s) dans le présent bulletin
Déclare(ons) accepter les conditions d'inscription, de facturation et d'annulation à ce(s) séjour(s) stipulées dans les fiches « démarches administratives » disponibles sur le site : vitry94.fr/vacances
Accepte(ons) la communication d'information par mail de la part du secteur Séjours et Initiatives des Ecoles
N'accepte(ons) pas la communication d'information par mail de la part du secteur Séjours et Initiatives des Ecoles

Fait à Vitry-sur-Seine, le..... Signatures (responsable légal)

Cadre réservé au service

Form for service use: Inscription reçue, Le : (date), Heure : (time), and a signature box.

QUESTIONNAIRE (à remplir obligatoirement par le responsable légal)

PARENT 1 (ou tuteur/rice)	NOM..... Prénom.....
	Adresse
	Code postal..... Ville.....
	Courriel @.....
	Profession demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> (au pôle emploi)
	Employeur (NOM et Adresse).....

PARENT 2	NOM..... Prénom.....
	Adresse.....
	Code postal..... Ville.....
	Courriel @.....
	Profession demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> (au pôle emploi)
	Employeur (NOM et Adresse).....

L'ENFANT	Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	Si oui, veuillez transmettre le document lors de l'inscription définitive.
	Dans le cadre d'un PAI, toute demande de séjour sera examinée lors d'une rencontre avec le coordinateur enfance-famille et notre partenaire V.V.L.
	Pour lui, percevez-vous :
	- des bons vacances de votre Caisse d'Allocations Familiales OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
	- une participation de votre (vos) employeur(s) - secteur privé OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> - secteur public OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Certifie(ions) exacte les informations indiquées dans le formulaire.	
La C.A.F attribue une aide aux vacances pour les séjours de printemps et d'été uniquement.	

Pour tout renseignement, le Secteur Séjours & Initiatives des Ecoles est à votre disposition en zone verte, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (accueil uniquement sur rendez-vous), par téléphone au 01 46 82 81 49 ou 01 46 82 80 24, par e-mail vacances@mairie-vitry94.fr

INFORMATIONS :

- **Si votre quotient familial n'a pas été établi, rapprochez-vous du Service des Affaires familiales (accueil uniquement sur rendez-vous)** zone verte, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, téléphone 01 46 82 84 14 – 01 46 82 84 15 ou 01 46 82 80 00 poste 77.14
- **Lors de l'inscription définitive, il conviendra que le ou les responsable(s) légal (aux) signe(nt) la confirmation du départ de l'enfant en séjour.**

Les usagers sont avisés que la demande de séjour est destinée à subir un traitement informatique. Le droit d'accès prévu par la loi du 6/01/78 relative à l'informatique et aux libertés s'exerce par courrier adressé au Maire.